



112 Rue Ney – 69003 LYON
Tél. : 04 72 60 53 13 04 72 60 53 10
Courriel : contact@cgt-aura.org
Site : www.cgt-aura.org
SIRET 848 709 630 00018 – APE : 9412 Z

Monsieur Pascal MAILHOS
Préfet de Région Auvergne – Rhône-Alpes
Hôtel de la Préfecture
Cours de la Liberté
69419 LYON CEDEX 03

Lyon, le 17 mars 2020

Objet :

COVID-19 // Organisation d'une table ronde tripartite

Monsieur le Préfet de Région,

Notre organisation a pris la mesure de la crise sanitaire que subit notre pays, et plus largement l'ensemble des peuples sur tous les continents. Nous avons, depuis la semaine dernière, pris l'ensemble des dispositions permettant la distanciation sociale, sachant que malgré tout, nombre de travailleurs-euses seront réquisitionnés ou maintenus dans l'emploi avec les risques que cela comporte pour eux-mêmes, leur famille et les personnes de leur environnement social, professionnel.

La CGT fait de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité. Aussi, l'ensemble de nos structures sont désormais fermées au public, les salarié-es confinés chez eux et rémunérés, tout comme militant-es salariés, détachés ou bénévoles.

Pour autant, et si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises et collectivités. **Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.**

Les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus ce lundi 16 mars 2020 par le Président de la République, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation. Nombreux sont les employeurs qui manquent réellement d'information afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, ce qui pose un problème évident dans cette période particulière.

Nos structures nous font également remonter le manque d'information concernant l'impact précis des mesures prises par le gouvernement ou les directions pour les salarié-es et tout particulièrement pour les plus précaires et celles et ceux des TPE, associations (vie quotidienne, garantie du maintien de leur revenus, contrat de travail organisation du travail, santé, hygiène et sécurité, garde d'enfants).

Enfin, dans une période comme celle que nous traversons, les corps intermédiaires (syndicats, associations) comme les services publics, les professionnels de santé et les salarié-es des différentes caisses de Sécurité Sociale, **sont les garants** de l'intérêt général et des solidarités indispensables **sont les garants** contre l'effondrement du système.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable que nos organisations soient associées aux mesures prises par les pouvoirs publics (Préfecture, Direccte, ARS, collectivités...) et informées des directives, décrets, communiqués ; ce qui n'est, à ce jour, pas le cas.

De plus, les restrictions de circulation et nos responsabilités collectives nécessitent de trouver une solution pour les premier-es dirigeant-es et les mandaté-es (entre autres les conseiller-es du salarié) pour garantir le droit à l'exercice syndical et l'application pleine de ce droit dans les entreprises et sur les territoires.

Cette période de crise inédite bouscule tous nos codes, que ce soit dans le travail, dans le commerce, dans la santé, ou même les libertés individuelles et collectives. **Elle exige la responsabilité de chacun, sous peine que "le jour d'après" soit pire.** C'est pourquoi **nous sollicitons, de votre part, l'organisation d'une table ronde associant les services de la Préfecture, la Direccte, les organisations syndicales de travailleurs-euses et d'employeurs** afin d'échanger sur tous ces sujets.

Nous comprenons bien évidemment les difficultés de la période pour chacun, avec des effectifs restreints et des priorités, pour autant **nous considérons l'organisation de cette réunion comme incontournable.** Dans le cas où elle ne pourrait être tenue physiquement, nous vous proposons d'opter pour la visioconférence ou une réunion téléphonée.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de Région, nos respectueuses salutations.

Agnès NATON
Secrétaire Générale
Du Comité Régional CGT AURA



Copie : aux organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs, à la Direccte